



COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Mercredi 14 janvier 2026 à 18H30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier, à 18 heures 30 minutes, les membres du CCAS, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle du conseil de Châtillon sur Thouet, sous la Présidence de Mme Marie-Noëlle BEAU.

Présents : Mmes : BEAU, GOUPIL, GERMON, CHARGELEGUE, ROY, GUERIN
Mrs : DIEUMEGARD, MAHU, WANSCHOOR, LACAILLE, BILLY

Excusées : Mme AUGÉ (pouvoir donné à M. LACAILLE)
Mme DUBUIS (pas de pouvoir)

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Quorum : 7

Secrétaire de séance : M. LACAILLE

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 22 septembre 2025

Se référant au procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 septembre 2025, Mme la Présidente demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des observations.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025.

2. Colis de Noël

Les colis n'ont pas été livrés le jour prévu (le vendredi 12 décembre). La livraison est intervenue le lundi 15 décembre à 15h, ce qui a retardé la distribution. Celle-ci s'est donc déroulée sur 3 jours, jusqu'au 17 décembre.

Les bénéficiaires ont apprécié les colis. Cette année, il y a eu beaucoup de remerciements (courriers, appel téléphoniques).

450 colis ont été confectionnés pour un coût total de 13 320 € (15 190 € pour 434 colis en 2024).



À ce jour, Il reste 13 colis :

-1 colis va être distribué à l'unique bénéficiaire d'une aide du CCAS cette année : Madame

- pour les 12 autres colis, la Présidente du CCAS va appeler le directeur des Genêts pour savoir s'il souhaite accepter ces colis pour les résidents. S'il ne le souhaite pas, la proposition sera faite au foyer de vie « le Partage ».

Vingt-six colis seront distribués aux agents de la commune le 30 janvier prochain.

3. Projet harcèlement scolaire avec le Conseil Municipal des Jeunes

Les flyers et l'affiche ont été réalisés par les jeunes avec l'aide d'Ophélie LACAILLE.

Monsieur PHELIPPEAU est venu sensibiliser les enfants au sujet du harcèlement.

Le projet sera présenté :

- Une fois devant le public scolaire (toutes les écoles du territoire vont être invitées)
- Une séance devant le public adulte (soir)

La subvention de la CAF a été accordée à hauteur de 3720 €.

Fabien CASSEAU fera l'animateur de la soirée. Il fera le lien entre le public et les enfants.

Madame GUERIN demande si le projet peut être un support pédagogique pour les enseignants, les gendarmes...

Les parents ont donné leur droit à l'image, mais est-ce que cela comprend le droit d'utiliser ce film comme support ? Monsieur DIEUMEGARD se renseigne auprès d'une avocate.

4. Transmission des actes budgétaires au contrôle de légalité

Jusqu'à présent, les actes du CCAS étaient transmis au contrôle de légalité par voie postale.

Avec la mise en place du CFU (Compte Financier Unique), le CCAS doit télétransmettre ses actes budgétaires par voie électronique et choisir un opérateur de télétransmission agréé par le ministère de l'Intérieur.

Le CCAS doit donc approuver :

- la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité ;
- la conclusion d'une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le Préfet des Deux-Sèvres, représentant de l'Etat ;
- l'autorisation donnée à Madame la Présidente de signer cette convention et tout autre document relatif à ce dossier ;
- la mise en place du dispositif de télétransmission DEMATIS « e-legalité », opérateur de transmission homologué par le ministère de l'Intérieur.

ADOPTÉ à l'unanimité.



5. Registre des personnes vulnérables

En raison de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles), l'utilisation des listes électorales pour le registre des personnes vulnérables n'est plus possible. Ce registre est mobilisé en cas d'évènements exceptionnels (événement météorologique, pandémie, ...).

En 2026, un nouveau formulaire sera envoyé à l'ensemble des personnes actuellement inscrites afin de savoir si elles souhaitent maintenir leur inscription, et, le cas échéant, si elles souhaitent être contactées en cas d'alerte.

Par ailleurs, les modalités d'inscription pour les nouvelles personnes seront largement diffusées par différents canaux d'information (presse, réseaux, affichage dans les lieux publics...).

Pour les nouveaux inscrits, il y aura deux documents à remplir (disponibles à la mairie) :

- Le formulaire d'accord d'utilisation des données personnelles
- Une fiche de renseignements (coordonnées, personnes référentes...)

6. Ateliers CIF-SP et MSA : programme 1^{er} semestre 2026

Même si les demandes sont en baisse, le Transport Solidaire géré par le CIF-SP reste bien implanté dans la commune.

L'atelier « Pep's mémoire » a dû être annulé en raison du manque de disponibilités de la salle.

7. Questions diverses

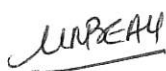
Un dossier de demande d'aide sociale n'a pas pu être présenté aux membres du CCAS en raison de l'absence de nombreux justificatifs.

Malgré plusieurs relances de l'assistante sociale, aucune réponse n'a été apportée par la demandeuse. En conséquence, la demande d'aide a été annulée.

Les membres du CCAS regrettent que, sur l'année 2025, une seule demande d'aide sociale ait été accordée. Il y a eu de moins en moins de demandes.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la Présidente lève la séance à 19H45.

La Présidente,
Mme BEAU



Le Secrétaire,
M. LACAILLE

